

Petites enquêtes en Urbanisme

- Types d'observations du public
- Principes retenus pour répondre aux observations
- Cas pouvant être sujet à discussion

Types d'observations du public

- **Étendre le périmètre constructible sur des parcelles contiguës afin de satisfaire des demandes de particuliers**
- **Inclure dans le périmètre constructible des parties de parcelles exclues du périmètre**
- **Admettre des constructions dans des secteurs à forte densité agricole**
- **Demander à construire sur des terrains soumis à des contraintes géologiques, écologiques ou à risques**

Réponses aux demandes d'extension

■ Défavorable :

- si parcelle non équipée en eau et en assainissement ou présente des problèmes d'accès
- si porte atteinte à l'espace agricole,
- si zone à préserver pour intérêt paysager ou géologique
- si peut remettre en cause le potentiel urbanisable.

■ Favorable :

- si extension limitée et desserte en équipements à proximité immédiate
- et si pas d'incidence sur le paysage et l'espace agricole

Réponses aux demandes de modification

■ Défavorable :

- si la partie de parcelle supporte des plantations servant de limites paysagères naturelles,
- si contraintes géologiques ou écologiques à respecter
- si non raccordable au réseau d'assainissement

■ Favorable :

- si peut favoriser l'extension de construction existante ou la satisfaction de besoins familiaux
- si respecte des prescriptions particulières (accès, assainissement)

Réponses aux demandes relatives à des contraintes

■ En règle générale **DEFAVORABLE**

- pour respecter le principe d'équilibre entre l'aménagement urbain ou rural et la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels
- pour suivre les objectifs de préservation de l'environnement définis par les élus soucieux de gérer de manière économe l'espace

Ces principes méritent souvent d'être mieux expliqués à la population

Cas particuliers

- **Examen de litiges nés du passé
(remembrement, CU favorable non
utilisé....)**
- **Demande particulière du maire pour
prévoir une extension non examinée lors
de l'élaboration de la carte communale**